

**LOI  
TRAVAIL :  
NON  
MERCII !**

# **SYNDICAT GENERAL TRAVAILLEURS PORTUAIRES**

**Du Port du Havre**

[www.cgt-gpmh.com](http://www.cgt-gpmh.com)

## **LOI TRAVAIL – ORDONNANCES MACRON**

### **LA CCNU et nos accords locaux**

### **EN DANGER**



Au niveau national et interprofessionnel, le Président de la République a fait le choix délibéré et malgré les actions des 12 et 21 septembre 2017 de signer les ordonnances sur la Loi Travail le 22 septembre. Ainsi, quelle que soit la branche d'activité, la profession, aucun travailleur n'échappera à la remise en cause du Code du Travail, des Conventions, des rémunérations, à l'augmentation du temps de travail et de la productivité, au renforcement et à la multiplication des plans sociaux, des licenciements et en détruisant au passage les syndicats et les instances représentatives (CE, DP et CHSCT)

Au niveau local et spécifique pour nos professions, au-delà de l'ensemble de cette régression sociale sans précédent, la Loi XXL remet en cause notre Convention Collective Nationale Unifiée, obtenue par les luttes issues des réformes de 1992 et de 2008, et protégeant jusqu'à aujourd'hui, tous les accords d'entreprises et de places.

Camarades, nous ne pouvons pas accepter que le petit roi Macron ne veuille rien entendre et continue d'imposer son diktat pour une société aux services de la finance, renforçant l'exploitation des travailleurs et la pauvreté du Peuple. Ainsi, compte tenu d'une part, de la confirmation par le ministère que les ordonnances s'appliqueront de plein droit pour nos professions, la Fédération Nationale des Ports et Docks CGT mandaté par ses instances, vient de déposer un préavis de grève reconductible avec les modalités d'action suivantes :

***Suppression des heures supplémentaires et travaux exceptionnels à compter du 2 octobre 2017, 6h00.***

***Grève de 24 heures à chaque appel de la CGT (prochaine action connue en début semaine prochaine).***

***Grève de 24 heures le 16 octobre, si nous n'obtenons pas dans les prochains jours, la garantie que la CCNU restera le socle minimal commun pour nos professions.***

Chacun doit mesurer l'importance de cette attaque et les conséquences directes et irréversibles que cela va avoir. Le combat doit être mené dans l'unité pour l'avenir de nos familles, de nos enfants et de nos métiers et acquis sociaux.

Une participation massive à chaque appel, sera déterminante pour la réussite de ce combat.

***Ceux qui vivent sont ceux qui luttent***

Le secrétaire général

L. DELAPORTE

Pour info et affichage